

# Que retenir du premier conseil du mandat de la CCPL ?

**Pays de Lumbres** Lundi 27 avril, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) se sont réunis lors de leur premier conseil depuis l'élection du président et du nouveau bureau. Délégations, thématiques du mandat et indemnités, on fait le point.



**Joséphine Debaecker**

Journaliste

jdebaecker@lindependant.net

Le travail a commencé. Deux semaines après l'élection du président et du nouveau bureau de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL), les élus étaient réunis autour du premier conseil communautaire de la CCPL, lundi 27 avril à Bayenghem-lès-Seninghem. Une première réunion essentiellement tournée vers la fin d'installation de ce nouvel exécutif avec le vote des délégations et des indemnités. Mais aussi un tour d'horizon pour ce nouveau mandat avec les commissions thématiques qui seront abordées ces six ou sept prochaines années.

## 1. Les indemnités

Une baisse d'indemnité pour le président et une hausse pour les vice-présidents. « C'est une démarche volontaire, les vice-présidents vont avoir plus de responsabilités suivant les délégations accordées, moi un peu moins donc il a été question de diminuer les indemnités du

président », explique Christian Leroy.

Ainsi, étant donné que la CCPL couvre un territoire de 24 556 habitants, elle se situe donc dans la tranche de population de 20 000 à 49 999 habitants signifiant que le taux maximum de l'indemnité est de 67,50 % pour le président et de 24,73 % pour les vice-présidents. Il a donc été proposé au conseil de valider le taux de 60 % pour le président et 20 % pour les vice-présidents, ce que les élus ont voté à l'unanimité.

## 2. Les délégations de l'exécutif

Lors de ce conseil communautaire, les élus ont eu connaissance des attributions de délégation du président et de chaque vice-président :

- Président : Christian Leroy en charge du développement économique et de la communication.
- 1ère vice-présidence : Joëlle Delrue en charge de la culture et de la lecture publique.
- 2e vice-présidence : Didier Bée en charge des finances et des ressources humaines.
- 3e vice-présidence : Isabelle Pourchel en charge de la cohésion sociale, de la santé et des services à la population, de l'enfance et de la jeunesse.

- 4e vice-présidence : Gérard Alexandre Franque en charge de l'agriculture de l'alimentation et de la ruralité vivante.
- 5e vice-présidence : Julien Delannoy en charge du numérique, des services publics de proximité et de la citoyenneté.
- 6e vice-présidence : Marie-Laurence Berquez en charge des mobilités.
- 7e vice-présidence : Jacques Delattre en charge des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et la culture du risque.
- 8e vice-présidence : Isabelle Leroy en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du foncier stratégique.
- 9e vice-présidence : Dominique Sénecat en charge du tourisme durable, du rayonnement territorial et des sports.
- 10e vice-présidence : Mathieu Pruvost en charge de l'économie circulaire, des déchets et de la propreté du territoire.
- 11e vice-présidence : Jean-François Denecque en charge des travaux et du suivi des bâtiments.
- 12e vice-présidence : Aurélien Dommanget en charge de la transition écologique, énergétique et de la résilience du territoire.

Les élus du conseil communautaire ont également voté à l'unanimité les délégations données au bureau communautaire et au

président.

## 3. Les thématiques

Durant ce conseil communautaire, il était aussi question de voter la détermination des commissions thématiques et leur nombre. Ainsi cinq commissions ont été votées, parmi lesquelles figure une dédiée au développement économique aménagement du territoire, urbanisme et foncier stratégique et agriculture. Une autre abordera les finances, les ressources humaines et les services publics de proximité. La suivante sera destinée aux solidarités, à la santé et services à la population, à l'enfance et à la jeunesse. Une d'entre elles concernera la culture, les sports et le tourisme. Et enfin la dernière sera consacrée à la transition écologique, énergétique et la résilience territoriale, ainsi que l'économie circulaire, des déchets et la propreté du territoire tout comme les mobilités, les milieux aquatiques et prévention inondations, PICS, mémoire du risque. Ces commissions mixtes ouvertes aux élus communautaires et leurs suppléants se dérouleront soit en visioconférence soit en présentiel. Chacun d'entre-eux pourra se positionner sur deux commissions. « Le bureau veut que ces commissions soient des lieux de débats » a avancé Christian Leroy. ●



Les élus de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'étaient réunis autour de leur premier conseil communautaire du mandat.